



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tel. (212) 421 3260/61/86 FAX (212) 753 6931
EMAIL: niger@nigerun.org**

**Intervention de M. BOUBACAR Boureima, Conseiller,
au Débat général de la Première Commission
64^{ème} session de l'Assemblée générale**

9 Octobre 2009

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la tête de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

La délégation du Niger tient à vous assurer de sa pleine et entière coopération dans l'accomplissement de votre haute et exaltante mission.

Nous ne doutons pas un instant que les travaux de notre commission se dérouleront dans une atmosphère empreinte de cordialité et seront couronnés de succès. Vous en avez apporté la preuve dès la séance d'organisation que vous avez su mener d'une main de maître, avec compétence, professionnalisme et efficacité, et depuis lors.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom des Etats membres du Mouvement des Non-alignés, ainsi qu'à celle faite par le Nigéria au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La session de la Première Commission se déroule cette année dans un contexte assez favorable pour les questions de désarmement, qu'il s'agisse des armes de destruction massive (ADM) ou des armes classiques.

En effet, l'année 2009 a été jalonnée d'événements très encourageants en la matière.

Comme pour donner une suite favorable au Plan d'action en cinq points par lequel le Secrétaire général des Nations Unies exhortait les Etats Membres à remettre les questions de désarmement à l'ordre du jour, plusieurs des acteurs les plus importants, ont pris d'importantes initiatives.

C'est ainsi que le 29 mai, la Conférence du désarmement, le seul organe multilatéral habilité à négocier en matière de désarmement, a adopté pour la première fois depuis une décennie, un programme de travail pour sa session de fond 2009, ouvrant de ce fait la voie à des négociations et discussions de fond sur les questions stratégiques de désarmement et de non-prolifération.

De son côté, la Commission du désarmement, l'unique organe délibérant de l'Assemblée générale, sans pouvoir formuler de recommandations pour la mise en œuvre de son programme de travail triennal 2009-2012, a tout de même servi de forum pour les Etats Membres pour avancer des idées fort porteuses et même pour prendre des engagements susceptibles de conduire à d'importants progrès en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

A ces développements positifs sur le plan multilatéral, la compréhension mutuelle et la coopération entre les deux plus grandes puissances nucléaires que sont les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ont insufflé un nouvel élan. La déclaration conjointe des Présidents OBAMA et MEDVEDEV concrétisée en juillet par un Accord de principe sur la négociation d'un nouveau traité devant remplacer celui sur la réduction des armes stratégiques (START I) venant à expiration fin 2009, a été unanimement applaudie. C'est sans doute ce climat de compréhension qui a favorisé la tenue, pour la première fois, d'un Sommet du Conseil de Sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, ainsi que d'une Conférence visant à hâter l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), en septembre passé.

C'est dire, **Monsieur le Président**, que l'année 2009 a déblayé le terrain pour les échéances cruciales qui auront lieu en 2010, dont en particulier la Conférence des Parties chargée d'examiner le traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP), avec, entre autres, l'adoption de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité.

Au titre de cette même année, il convient de noter la contribution importante de l'Afrique au processus de désarmement nucléaire avec l'entrée en vigueur le 15 juillet dernier du traité de Péлиндaba qui en fait une zone exempte d'armes nucléaires

Monsieur le Président,

Même si les armes nucléaires constituent la plus grande menace pour l'humanité, les autres armes de destruction massive continuent elles aussi de troubler la quiétude du monde.

Dès lors, seule la réalisation de l'objectif combien noble d'un désarmement général et complet préconisé à travers la résolution 1378 de l'Assemblée générale et objet de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est à même de mettre la planète à l'abri.

C'est pourquoi, nous fondons un grand espoir dans la session de fond 2010 de la Commission du désarmement. C'est également pourquoi nous en appelons à œuvrer à la Convocation de la Quatrième Conférence de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de Déclaration sur la Quatrième Décennie des Nations Unies pour le Désarmement.

Monsieur le Président,

En plus de la menace des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, les pays en développement sont confrontés à d'autres fléaux dus aux armes dites classiques.

En effet, les mines et les armes à sous munitions continuent d'interdire l'accès à et partant, l'exploitation de vastes terres fertiles dans plusieurs régions du monde. A cet égard, la Convention sur les armes à sous-munitions ouverte à la signature à Dublin, en Décembre 2008 et que mon pays est parmi les premiers à ratifier, pourrait être d'un grand secours.

D'ores et déjà, il y a lieu de se féliciter de la tenue de la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les Mines antipersonnel (MAP) à Carthagène, en Colombie, en novembre prochain, ainsi que de la convocation de la première réunion des Etats qui sont parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, en République démocratique populaire Lao, avant même l'entrée en vigueur de cette convention.

Par ailleurs, les Armes légères et de petit calibre (ALPC) nourrissent la criminalité transnationale organisée dans de nombreuses contrées du monde et les assujettissent à des trafics de tous genres, dont celui des drogues.

Les populations des zones touchées sont désemparées et n'attendent leur salut que de la communauté internationale.

Celle-ci se doit dès lors de prévenir le phénomène à travers, en particulier la pleine mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des ALPC dans tous ses aspects, adopté en 2001.

A cet égard, la troisième réunion biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action a fait un travail d'analyse que la Quatrième de 2010 pourrait mettre à profit pour avancer vers l'objectif d'aboutir à un instrument international juridiquement contraignant aussi bien en ce qui concerne l'identification et le traçage des ALPC que pour ce qui est du courtage dans ce domaine.

La réglementation des armes classiques gagnerait cependant plus avec la conclusion d'un traité sur le commerce des armes. A cet égard, ma délégation appuie et encourage le Groupe de travail à composition non limitée créé par la résolution 63/240 à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

Tout cela démontre, si besoin en était, l'importance du multilatéralisme dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, et en particulier en matière de désarmement.

Je vous remercie.